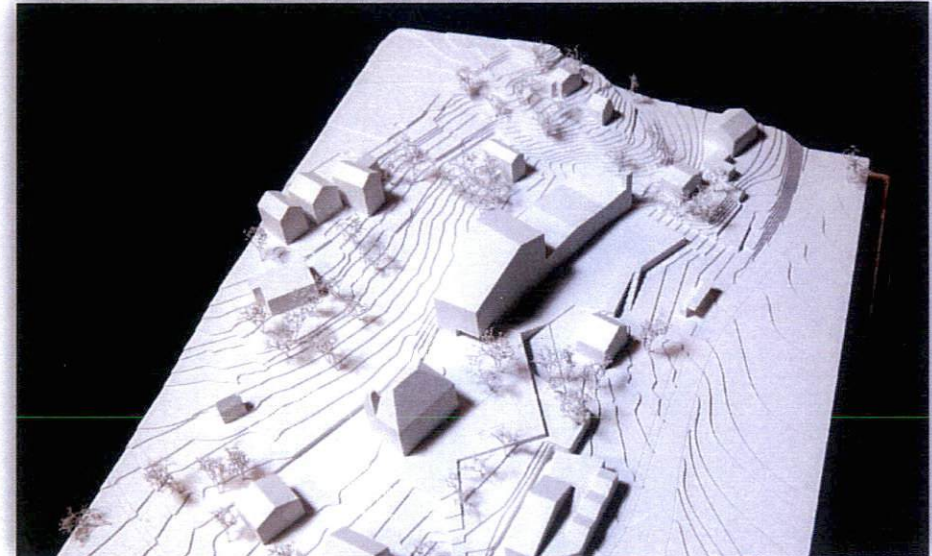
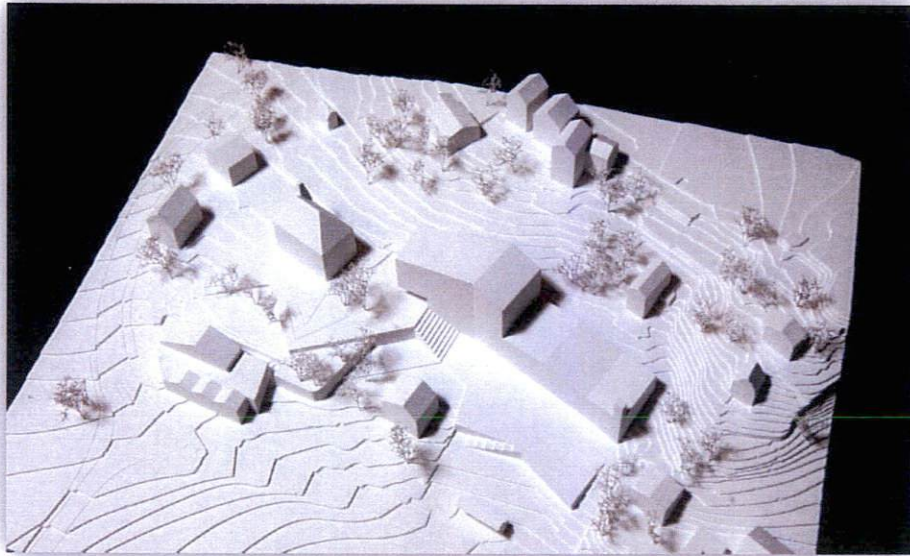




Municipalité de Salvan

NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE

1922 SALVAN



CONCOURS DE PROJETS
POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE
DE LA COMMUNE DE SALVAN

RAPPORT DU JURY
SEPTEMBRE 2012

Le présent concours a été organisé par la commune de Salvan, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service Cantonal de la Jeunesse, le Service Cantonal de l'Enseignement et le Service des Bâtiments.

Situation actuelle et intention du maître de l'ouvrage

Le Centre scolaire de la Commune de Salvan se compose actuellement de deux bâtiments ainsi que d'une salle de gymnastique, à savoir " l'Ancienne École " datant des années 1930 et le " Nouveau bâtiment " avec la salle de gymnastique, construits en 1973.

Le bâtiment de 1934, conçu comme un solitaire, est un élément dominant du site, il devait conserver cette caractéristique.

Le bâtiment de 1973 construit par le bureau Morisod Furrer fait partie de l'inventaire des bâtiments du 20^{ème} siècle. Son architecte et la typologie des classes en font un des témoins les plus intéressants de la construction des écoles en béton du 20^{ème} siècle en Suisse.

Paul Morisod (1930-1973) associé à Jean Kyburz et à Edouard Furrer a été lauréat de plusieurs concours en Valais. Ces architectes appartenaient à une nouvelle génération qui aspirait à la modernité en Valais. Leurs constructions des années 1960 – 1970 peuvent être considérées comme témoins de l'éclosion de l'architecture moderne qui s'implanta par la suite en Valais; l'école professionnelle de Sion, la villa Veuillet, le village de vacances de Fiesch, etc... Certains de leurs bâtiments peuvent aussi être comptés au rang des exemples marquants de l'architecture suisse qui cherchait à acquérir, à cette époque, une place dans l'architecture internationale.

Des éléments caractéristiques de leur architecture sont la composition du plan, l'horizontalité, la plasticité des volumes construits, l'effet d'ombre et de lumière exprimé dans une large

palette de concepts formels et la matérialisation (béton, pierre naturelle, bois).

Une des particularités de l'école de Salvan est le système d'éclairage bilatéral des classes qui favorise un éclairage naturel doux et uniforme sur toute la surface de la salle de classe.

En vue du projet de construction du nouveau Centre Scolaire, une étude statique a été menée sur les bâtiments de 1973. Il en ressort que la salle de gymnastique actuelle doit être entièrement démolie et que les trois classes restantes pourraient éventuellement être conservées en effectuant les renforts sismiques et rénovations nécessaires.

Tout comme la population de Salvan, les effectifs scolaires vont en augmentant. La nécessité de posséder des structures performantes et adéquates font parties des projets du Conseil Communal. A ce titre, en plus du Centre Scolaire et d'une nouvelle salle de gymnastique, la Commune de Salvan a la volonté de construire une crèche et une UAPE en fonction des besoins de la population. Différents locaux, tant pour les autorités que pour les sociétés locales, font aussi partie de ce projet.

Objectif du concours

L'objectif du concours était de trouver le meilleur projet pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune.

- Ancien bâtiment d'école (Vieux collège) ; la commune souhaitait déplacer les salles de classes et la bibliothèque qui occupent ce bâtiment dans l'extension à construire. Dans l'ancien bâtiment seront aménagées la structure d'accueil pour la petite enfance et des locaux pour les besoins de la commune et des sociétés locales. Au vu de l'affectation future de ce bâtiment il doit être équipé d'un ascenseur accessible aux handicapés. Le réaménagement de ce bâtiment fait aussi l'objet du présent concours.
- Ecole ; l'évolution des effectifs implique la construction de nouvelles salles de classes. L'expertise de l'ingénieur démontre que la partie du bâtiment de 1973 qui contient les salles de classe peut être renforcée et conservée.
- La nouvelle construction contiendra les nouvelles salles de classes et la bibliothèque.
- Salle de gym, garderie ; le renforcement sismique de cette partie de bâtiment serait trop coûteux. Ces locaux seront donc démolis et remplacés par une salle de gym polyvalente plus grande, la nouvelle structure d'accueil trouvera sa place dans le vieux collège.
- Aménagements extérieurs ; les aménagements extérieurs doivent être revus. Le M.O. prévoit, en plus des cours d'école, la création d'une aire de jeux multisports, de places de parc, d'un arrêt-abri de bus, etc...
- Chauffage ; actuellement le bâtiment est chauffé au gaz stocké dans une citerne en bordure de la cour d'école. La commune souhaite changer de système de production de chaleur, passer à un système à bois, et éventuellement dimensionner cette nouvelle installation pour desservir des constructions privées environnantes.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du Canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Condition du concours

La participation au concours impliquait pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LLCM + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui ont rendu un projet s'engageaient à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et ces conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Participants

Le concours était ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente du canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaire d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de protection des travailleurs.

Jury

Président	Olivier Galletti	Architecte cantonal SBMA
Membres	Roland Voeffray Fred Gerster Claudia Bétrisey Bernard Zurbuchen	Président de Commune-Salvan Conseiller Communal-Salvan Architecte-Sierre Architecte-Lausanne
Suppléants	Roland Décaillet J.-Fred Gay-Balmaz Laurent Mayoraz	Conseiller Communal-Salvan Conseiller Communal-Salvan Architecte SBMA
Expert	Anne Bühler Moulin Michel Beytrison Jean-Noël Décaillet	Responsable secteur petite enfance, Service Cantonal de la Jeunesse. Représentant du Service de l'Enseignement DECS Directeur de l'école de Salvan

Réponses aux questions

Les réponses aux 21 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les concurrents et aux membres du jury le 17 juillet 2012.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable concerné de la commune de Salvan. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 5 septembre 2012, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par le responsable de la commune.

Le projet N° 2 " Zig Zag Zoug " ne respecte pas les distances aux limites en façade Nord du nouveau bâtiment d'école et à l'angle Sud Ouest du bâtiment de la salle de gym.

Les autres projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé au stade de l'examen préalable.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Seuls les volumes SIA des 3 projets primés ont été vérifiés avant leur classement.

Jugement

Le jury s'est réuni le lundi 17 septembre 2012 à la maison des jeunes de Salvan.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a) du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité, d'exclure de la répartition des prix le projet : N° 2 " Zig Zag Zoug "

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition par la commune de Salvan pour la construction du centre scolaire est déjà occupé par l'abri de protection civile et deux bâtiments scolaires, "l'ancienne école" de 1934 et "le nouveau bâtiment" de 1973. Il est entouré par des parcelles privées construites ou destinées à la construction de maisons familiales. La forme du périmètre mis à disposition, l'imbrication de parcelles privées dans cet espace de bâtiments publics et la position des accès à l'abri et aux bâtiments existants restreignent les possibilités d'implantation. L'ancienne école de 1934 est un élément dominant du site, il mérite de conserver cette caractéristique. Le bâtiment de 1973 est un témoin intéressant des constructions en béton du 20ème siècle, il figure à l'inventaire des bâtiments du 20ème siècle de l'État du Valais. L'étude statique a démontré que la salle de gym devait être démolie et reconstruite, la partie des salles de classes pouvant être renforcée. En plus des difficultés liées à la forme de la parcelle, l'analyse des architectes a porté sur la pertinence de conserver la partie du bâtiment de 1973 qui contient les salles de classes et sur la possibilité de former, avec la nouvelle salle de gym et les extensions du programme des locaux un tout cohérent.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 7 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.
Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.
Accès (personnes et véhicules).
Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.
Organisation correcte des différentes fonctions.
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.
Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).
Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.
Développement durable : utilisation de ressources locales.

Économie

Du projet.
De terrain.
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.
Rationalité de l'exploitation.
Système constructif simple.
Compatibilité du projet avec le concept Minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

- N° 2 **ZIG ZAG ZOUG**
- N° 4 **COTE PILE COTE FACE**
- N° 6 **PIERRE BERGERE**

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme des locaux dans leur globalité. Il a analysé en particulier les qualités d'implantation, des espaces extérieurs, le rapport des nouveaux bâtiments aux différents éléments qui structurent le site, la qualité des propositions en rapport avec la conservation ou non des classes de 1973 ainsi que le fonctionnement général du projet.

Le projet N° 7 **THERESE** a été éliminé.

Tour de contrôle

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et confirme ces décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 70'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1 ^{er} prix	projet n° 3	BLOOM	Fr. 23'000.-
2 ^{ème} prix	projet n° 1	LYNX	Fr. 15'000.-
3 ^{ème} prix	projet n° 5	ALEXANDRE	Fr. 12'000.-

D'autre part, le jury décide d'attribuer aux 4 autres projets remis une indemnité de Fr. 5'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 3 " BLOOM "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage. Par la générosité des espaces annexes et de dégagements qu'il propose, ce projet offre un potentiel de développement important. La commune doit décider si elle souhaite maintenir la volumétrie proposée et optimiser l'occupation des surfaces par l'adjonction de locaux complémentaires pour répondre à d'autres besoins communaux, ou si elle souhaite un développement allant vers une optimisation du projet afin d'en réduire les espaces annexes et les circulations pour en réduire le volume et donc son coût. Les architectes devront intégrer les choix du M.O. dans le développement du projet.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel aura lieu le mardi 16 octobre 2012 à 17h30 à la maison des jeunes de Salvan

Les projets seront exposés à la Maison des Jeunes du mardi 16 octobre au samedi 27 octobre 2012, accès libre de 16h00 à 19h00. (Excepté le dimanche)

Salvan, le 17 septembre 2012

Olivier Galletti



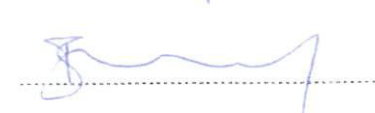
Roland Voeffray



Frédéric Gerster



Claudia Beytrisey



Bernard Zurbuchen



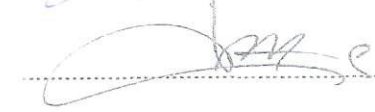
Roland Décaillet



Jean-Frédéric Gay-Balmaz



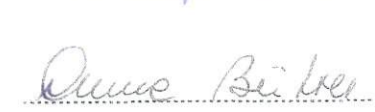
Laurent Mayoraz



Michel Beytrison



Anne Bühler Moulin



Jean-Noël Décaillet



Auteur

Bureau

Bonnard Woeffray

1870 Monthey

Collaborateurs

Catarina Bandeira

Susana Barrero

Alain Page

PROJET N° 3 - "BLOOM"

1^{ER} PRIX

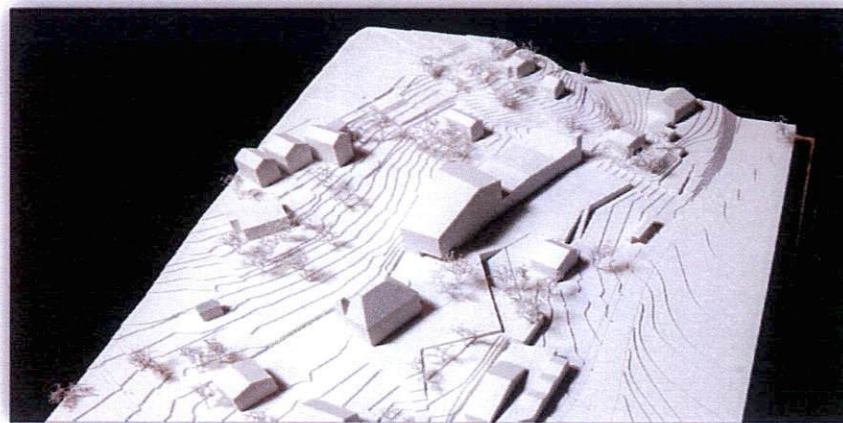
FR.

23'000.-

Les auteurs du projet considèrent que l'école existante de Morisod et Furrer, amputée d'une bonne moitié de son volume, perd sa substance spécifique et du coup, sa valeur patrimoniale et, pour ces raisons, décident de la raser complètement pour faire place à une nouvelle école adaptée aux besoins contemporains et pouvant répondre sans problème aux critères Minergie ©.

Suite à cette décision, le projet déploie le projet dans le fond de la parcelle tel un ruban ondulé terminé par l'élément haut de l'école. Il se présente comme une synthèse de la silhouette du village où sa façade annonce l'orientation générale des toitures du village, perpendiculaires aux courbes de niveau, et la présence ponctuelle d'éléments hauts à la manière des nombreux hôtels et institutions qui jalonnent et ponctuent l'histoire et le territoire du village. Il ne s'agit pas là d'une tentative d'intégration mais plutôt d'une illustration emblématique du tissu morphologique et typologique de Salvan. Le projet s'impose comme une sorte de premier plan mettant en valeur le village tout entier.

La transition entre la partie haute du site où se trouvent l'accès au bâtiment de 1934 et l'accès à l'école, et la partie basse, la



route de Comballe, se fait de manière très claire et douce par l'intermédiaire de gradins pouvant servir en cas de manifestations extérieures et lors des récréations, et par la création d'un escalier en bordure de la première terrasse qui conduit au parking et à la route. Le dispositif mis en place permet de relier harmonieusement le haut et le bas en confirmant le caractère unitaire du site.

Le bâtiment de 1934 reçoit les différents éléments du programme de la garderie et des locaux communaux. Si l'ascenseur est judicieusement placé pour résoudre les problèmes de demi-niveaux, il est néanmoins apparent en façade et nécessiterait une modification de la toiture. D'autre part, il serait souhaitable de donner un prolongement direct vers l'extérieur pour les locaux destinés à la petite enfance.

En ce qui concerne le nouveau bâtiment, les auteurs du projet placent le foyer à l'extrémité est du bâtiment évoquant, entre autre l'argument de faire marcher et sortir les enfants qui se rendraient au réfectoire. L'accès à la bibliothèque se fait par le niveau de la salle de gymnastique rendant facile une fréquentation en dehors des horaires scolaires pour les habitants. Le jury se demande toutefois si une inversion de la scène et du foyer ne serait pas judicieuse, étant conscient que

le foyer perdrait de ses qualités spatiale avec sa double hauteur et sa galerie.

L'école s'organise sur quatre niveaux avec, au rez-de-chaussée un grand porte-à-faux pour l'entrée. On y trouve également la salle des maîtres et une salle d'appui. Aux niveaux supérieurs, le plan propose trois classes et de très/trop nombreux espaces de dégagement. Si le plan permet d'anticiper des besoins pas encore identifiés (salle de classe supplémentaire, locaux pour sociétés, etc.), il n'en demeure pas moins que le volume total se retrouve considérablement augmenté.

Avec ses qualités paysagères et typologiques, le projet répond remarquablement aux attentes du maître de l'ouvrage, sous réserve des quelques critiques et remarques évoquées plus haut. Il se pose ainsi comme une ligne forte marquant l'entrée du village et s'adresse non seulement aux élèves et aux enfants de la garderie mais à toute une collectivité qui peut aisément s'identifier dans cette réalisation.

Le cube SIA proposé se situe au-dessus de la moyenne des cubes SIA des autres projets.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE
 AGÈMENT D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE
 QUATION DE L'ANCIEN COLLEGE
 NE DE SALVAN, SEPTEMBRE 2012. **BOOM**



Compte tenu des besoins annoncés, triplant la capacité actuelle de l'école, les trois classes des années 70, amputée de leur soubassement, ne seront plus qu'un fragment, vidé de sa substance par les différents travaux de mise en conformité inévitables. Par souci de cohérence, le maintien de l'école est par conséquent abandonné.

Le nouveau complexe scolaire exploite alors le terrain dans sa longueur et profite de la pente pour qualifier différents espaces extérieurs, les séparant naturellement tout en les reliant et en les connectant aux différents accès, dans un souci de fluidité.

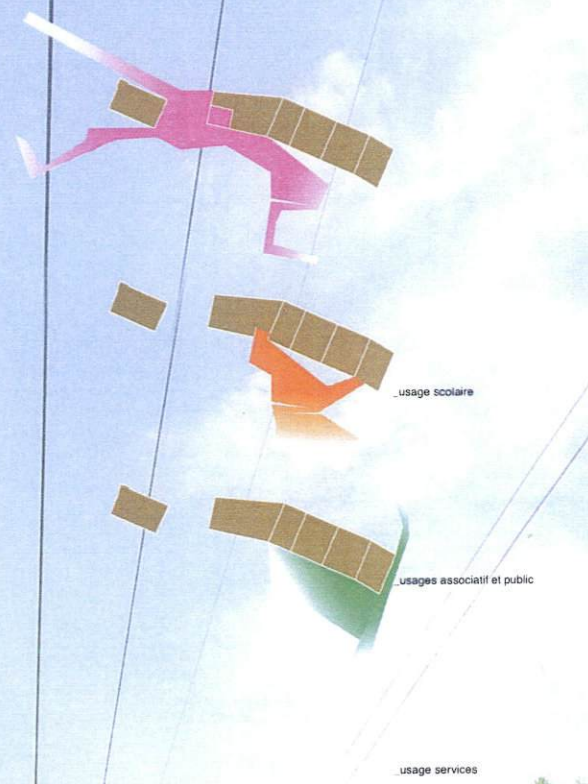
La nouvelle école et sa cour de récréation reste à proximité de l'ancienne école, sur le haut du site en relation avec le village, alors que la salle de gymnastique s'ouvre sur la place de sport en contrebas, dominant elle-même l'aire dévolue au parking et à l'arrêt des bus.

La morphologie du bâti découle de cette envie de fluidité. Les deux programmes, enseignement et sport, sont joints dans une volumétrie unique, adossée à la pente. En plan, la forme en lignes brisées répond au mouvement de la topographie. En élévation, la dissimilitude des hauteurs affirme la contiguïté des deux programmes. A l'image des grosses maisons du village, l'école se décline en hauteur, alors que la salle polyvalente reste basse. La distinction volumétrique permet l'intégration d'une structure publique de grande échelle dans un tissu villageois dense composé de petites unités. Les vues sur le village et à contrario les vues sur le paysage depuis le village sont sauvegardées. Le soulèvement de la pente par le bâti permet de panser les plaies des années 70, induites par la création des planies accompagnant l'ancienne salle de gymnastique.

Les différentes fonctions s'organisent en enfilade d'espaces juxtaposés. Trois entrées, ponctuant la longueur, permettent de gérer les différents usages: scolaire, associatif et public. L'école, de trois étages sur rez, offre trois classes par niveau, deux salles normales et une salle spéciale. Oriennées sur la vallée, les classes bénéficient d'un second jour par une grande fenêtre intérieure cadrant des vues sur le coteau. La salle polyvalente est de plain pied sur la place. La scène proche des vestiaires s'encastre sous l'école. Le foyer de la salle servant aussi de salle à manger incite les élèves à sortir de l'école pour aller manger. La chaufferie à bois et les locaux techniques du complexe se situent sous le foyer et l'office de la salle, adossés au silo à pellets implanté sous la place.

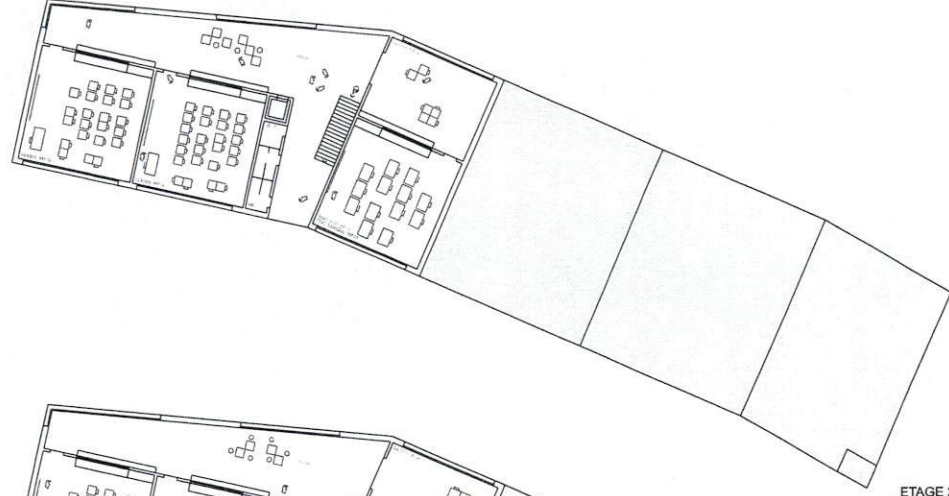
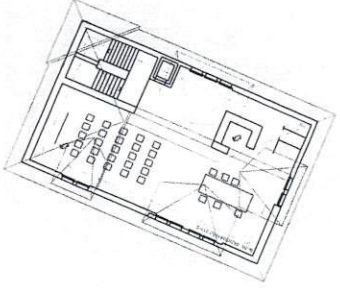
La matérialisation s'inspire des maisons villageoises en maçonnerie crépie et toiture en métal ardoisé.

La structure de l'ancienne école permet la partition des différentes fonctions par étage.

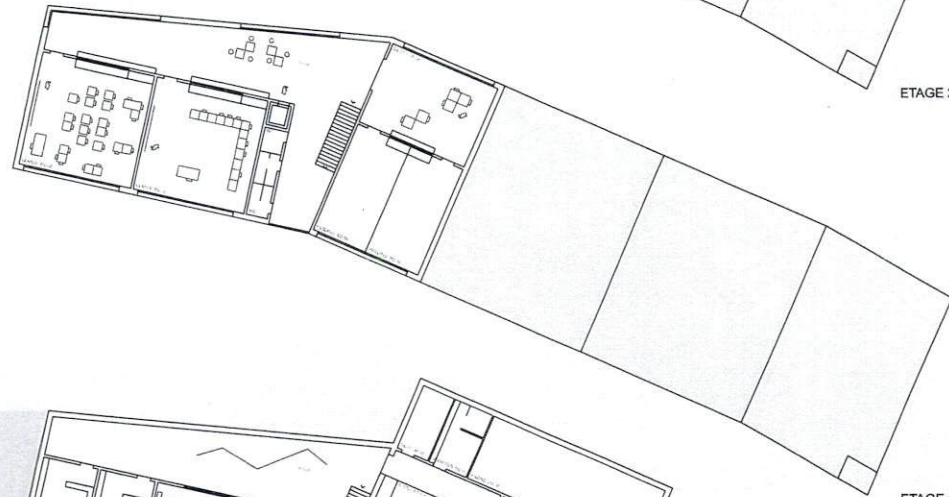
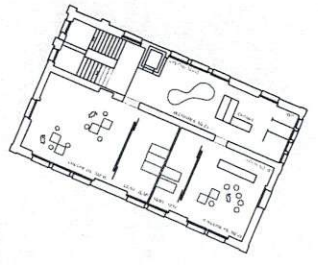


LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE
L'ENLÈVEMENT D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE
L'ÉNOUVÉLLEMENT DE L'ANCIEN COLLÈGE
MUNICIPAL DE SALVAN / SEPTEMBRE 2012 / BLOOM

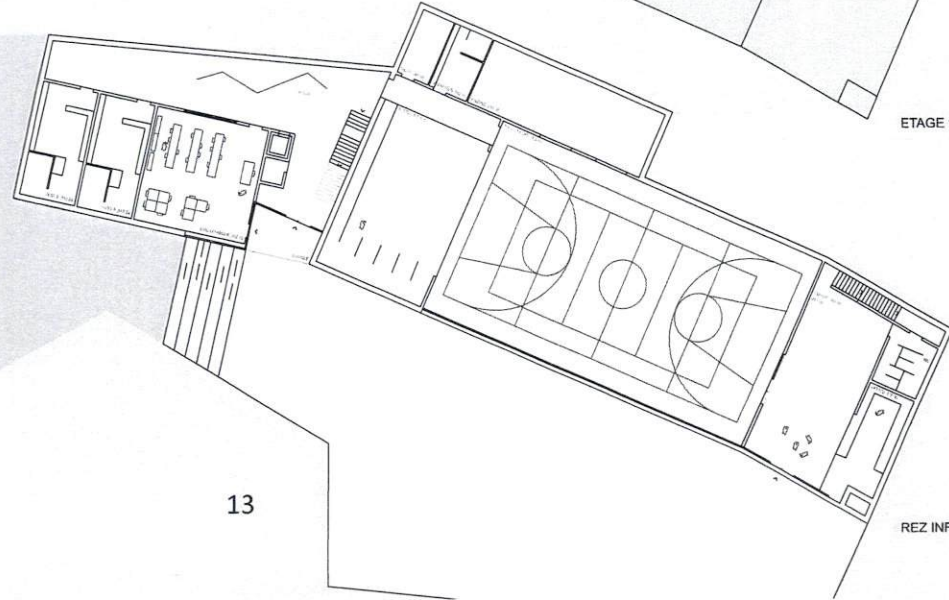
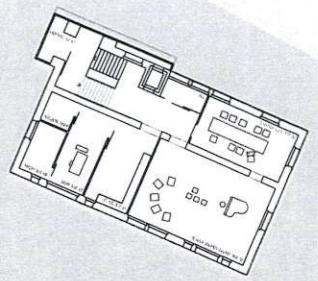




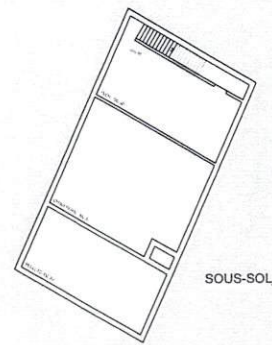
ETAGE 2_924.50 / 3_927.80



ETAGE 1_921.00



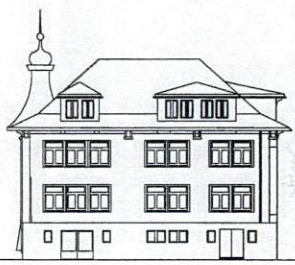
REZ INFERIEUR_913.20



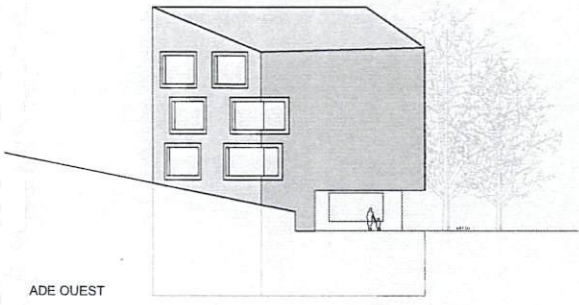
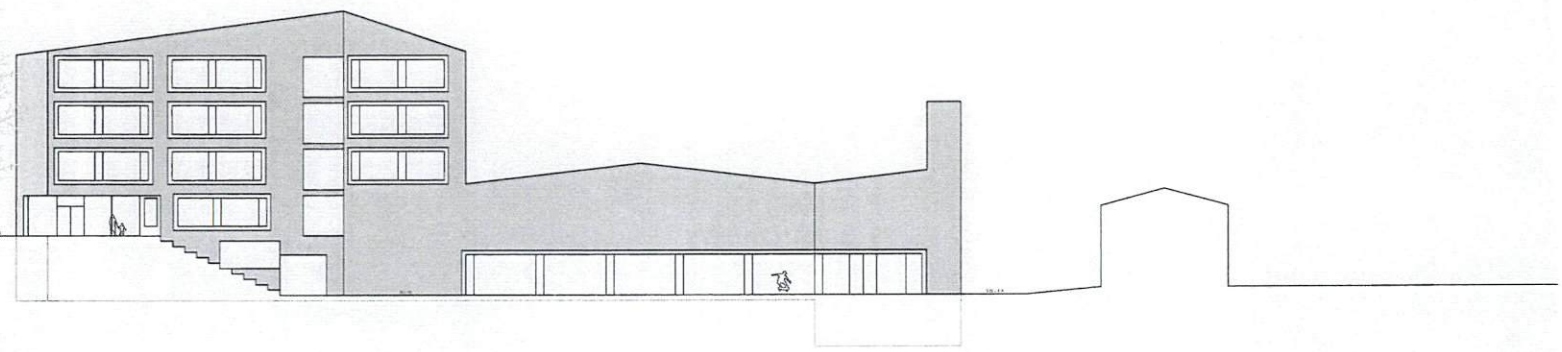
SOUS-SOL_909.



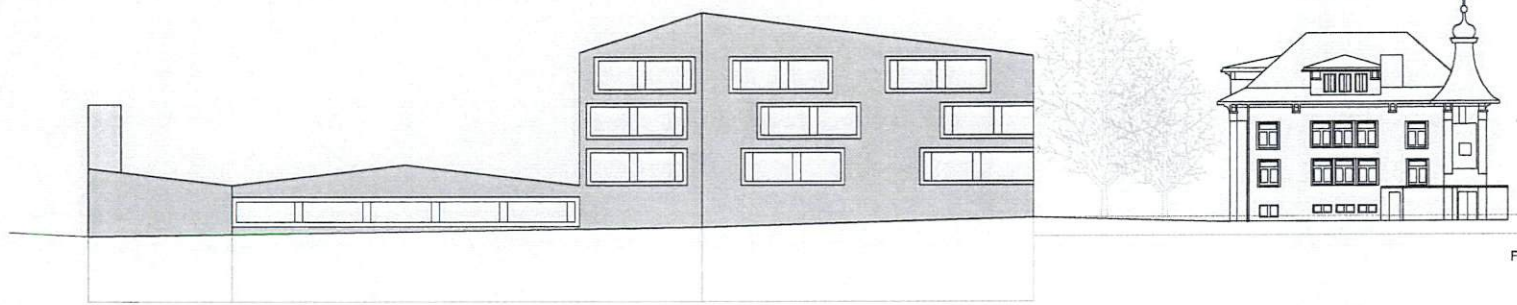
LE REMPLACEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE
L'ENLÈVEMENT D'UNE CRÈCHE ET D'UNE UAPE
L'ÉNOUVÉLLEMENT DE L'ANCIEN COLLÈGE
MUNICIPALITÉ DE SALVAN, SEPTEMBRE 2012, BLOOM



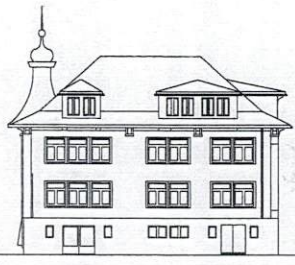
ADE SUD



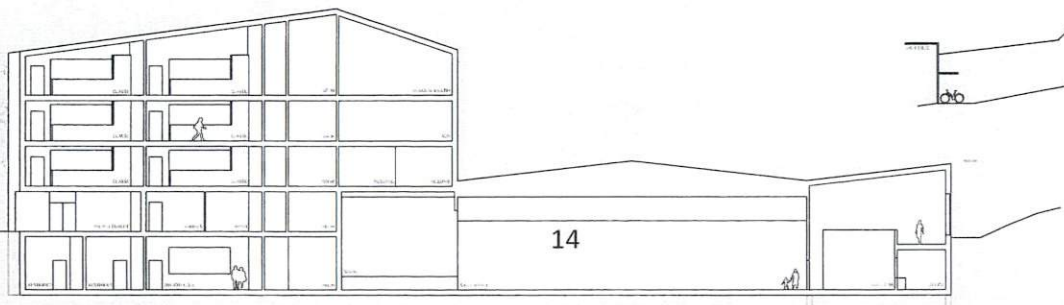
ADE OUEST



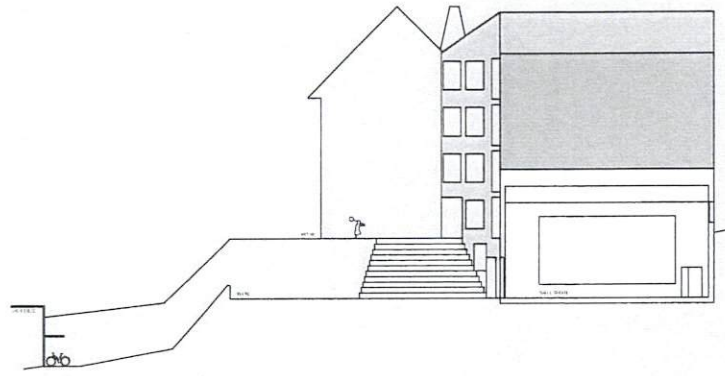
FAÇADE NC



JPE AA



14



COUPE

Auteur

Bureau
Roland Gay
1870 Monthey

Collaborateurs

Catherine Gay Menzel
Götz Menzel
Ludivine Perren
Daniel Gomez

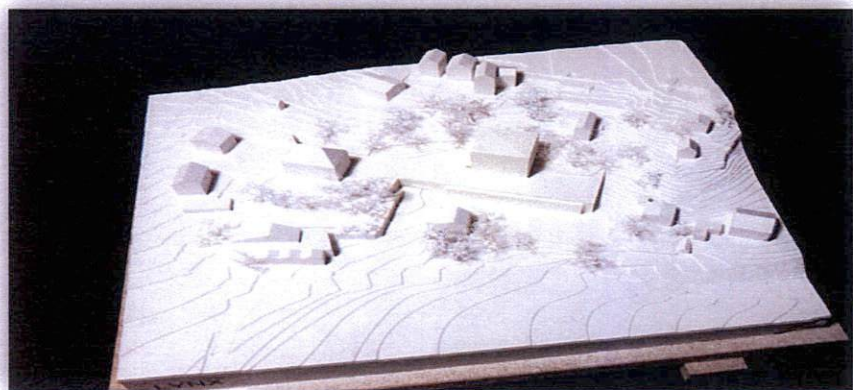
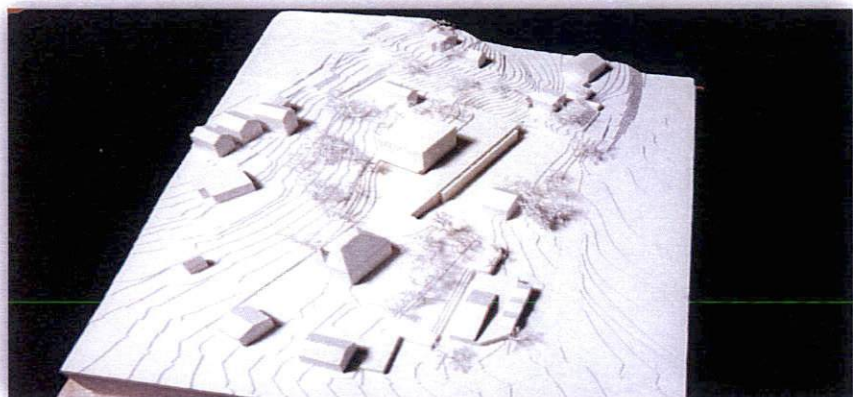
PROJET N°1 "LYNX"

2^{ème} PRIX FR. 15'000.-

Les auteurs du projet proposent de démolir l'école de Morisod-Furrer de 1973 et de reconstruire une nouvelle entité. Ils prennent le parti de créer une plateforme supérieure, sur laquelle le nouveau volume comprenant le programme des salles de classes vient dialoguer avec l'ancien bâtiment de 1934 et le village. Ce nouveau volume vient se poser sur un socle imposant dans lequel s'insère le programme public, la salle de gymnastique et les salles spéciales.

Le socle est conçu comme une façade d'entrée pour le village et cherche une relation forte avec la route principale au bas du site. C'est là que se trouve l'entrée publique et la place nécessaire pour y disposer une tente de fête, en relation avec la salle de gymnastique.

La cour d'école se situe sur le socle, entre l'ancien bâtiment et le nouveau bâtiment, et est en liaison directe avec le chemin reliant le village de Salvan. Elle est judicieusement orientée au Sud. Cette disposition volumétrique met avantageusement en valeur l'ancien bâtiment et dialogue avec les maisons villageoises aux proportions étroites et hautes tout en sauvegardant leur dégagement au Sud.



La transition entre l'esplanade haute du site où se trouvent le bâtiment de 1934 et l'accès à l'école, et la partie basse, se fait par un escalier disposé à l'ouest et un deuxième à l'est reliant les vergers sur l'arrière du site. Ce dispositif un peu timide peine à relier les deux parties du site et tend plutôt à le scinder en deux. Il en résulte l'impression de deux projets distincts entre le haut et le bas.

Le bâtiment de 1934 est réaménagé de manière douce. La cage d'escalier est maintenue, ainsi que l'entrée sur la ruelle reliant le village. L'emplacement proposé pour l'ascenseur met en péril la clarté typologique existante et de plus sort du gabarit de la toiture. Le maître de l'ouvrage souhaite que les locaux dédiés à la petite enfance soient en lien direct avec l'extérieur, ce qui implique une rocade du programme proposé à l'intérieur du bâtiment. Le bureau de la crèche sis dans les combles pose un problème d'utilisation.

En ce qui concerne le nouveau bâtiment, il dispose de deux entrées distinctes : une entrée publique au bas du site, en lien avec la route principale et une deuxième entrée publique et scolaire sur l'esplanade supérieure. Le programme public est disposé sur deux étages : au rez inférieur se trouve le foyer et la salle de gym, puis au rez supérieur est aménagée la

bibliothèque. L'escalier reliant ces trois niveaux n'est pas convaincant, il aurait mérité un traitement plus généreux en termes de dimensions et de spatialité. L'organisation générale des locaux annexes tels que vestiaires et sanitaires se fait par des couloirs compliqués et sans lumière naturelle.

Les salles de classe sont organisées dans les trois étages supérieurs, avec une circulation propre. La typologie des salles est claire, mais par contre laisse peu de flexibilité par rapport à une évolution des besoins futurs. Les vestiaires sont difficilement aménageables dans les halls de distribution proposés. Les salles spéciales liées au programme scolaire se trouvent dans un étage intermédiaire dans le socle, et sont ainsi déconnectées du reste de l'école.

L'expression des façades laisse dubitatif. Autant les façades et la volumétrie de l'école cherchent à s'intégrer au contexte, autant la façade du socle exprime un langage qui se veut démonstratif et qui cherche à se démarquer du même contexte. Le manque de finesse du socle et de sa relation avec la partie supérieure est problématique pour l'ensemble du jury.

Le cube SIA proposé se situe au-dessus de la moyenne des cubes SIA des autres

SITUATION

L'emplacement de l'école, entre le groupe des quatre maisons en amont et la villa de la parcelle 1159 permet la création d'un espace généreux entre la nouvelle et l'ancienne école, la cour de récréation ainsi que la reconstruction, en combinant le creux actuel, d'un terrain plus naturel. Par son volume compact, le futur bâtiment entre en dialogue avec le vieux collège et permet de créer un ensemble: le nouveau Centre Scolaire de Salvan. La simplicité du nouveau volume met en valeur l'édifice de 1934 et lui permet de garder son rôle de "prima donna". L'esplanade est prolongée en surface et abrite au niveau inférieur les fonctions sportives ou culturelles. L'intervention s'oriente dans le sens de la pente et offre ainsi une façade d'entrée pour le village.

HIÉRARCHISATION DES ESPACES EXTÉRIEURS

La liaison des deux niveaux se fait soit à l'ouest par un escalier-promenade, soit à l'est par un sentier qui amène au verger.
 Les espaces privés et publics sont clairement séparés mais mis en relation de proximité.

ORGANISATION INTERNE

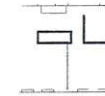
Les classes sont regroupées dans les étages supérieurs de l'école. La bibliothèque, pouvant être utilisée séparément, est située au rez supérieur. Le socle comprend la salle de musique, les travaux manuels et la technique. La salle polyvalente et le hall/salle à manger se situent au rez-de-chaussée inférieur. Le hall est raccordé à l'école pour un fonctionnement optimal de l'ensemble mais peut également être utilisé exclusivement. Une liaison souterraine entre l'entresol de l'école et le sous-sol du vieux bâtiment peut être envisagée. Une extension future est possible, sur le toit de la salle de gymnastique.

REPARTITION DU PROGRAMME

- 0 rez-de-chaussée inférieur, salle polyvalente, scène, vestiaires, office, réfectoire
- 1 entresol, salle de musique et de travaux manuels, technique
- 2 rez-de-chaussée supérieur, hall de l'école, bibliothèque
- 3-5 salles de classe

CONSTRUCTION, MATÉRIEAUX

Construction traditionnelle, crépi clair, embrasures de fenêtre en béton, cadres de fenêtre en bois, standard minergie, protection solaire extérieure avec stores à lamelles et marquises en toile, aménagements intérieurs simples et robustes.



SCHEMA PARASIMIQUE
 sécurité parasismique selon SIA 261
 zone de risque sismique 30
 classe d'ouvrage : CO8

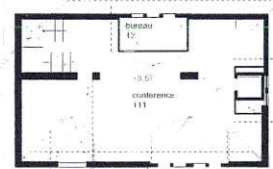
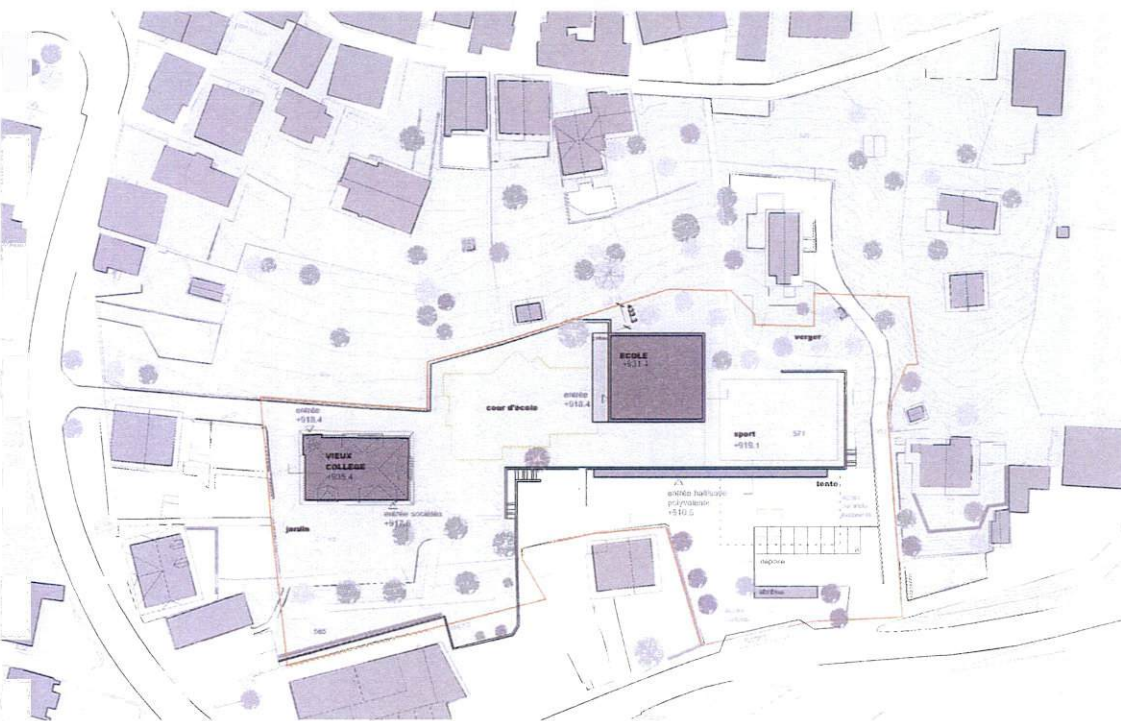
les murs sur les deux axes, continus sur tous les étages, assurent le contreventement parasismique

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'esplanade offre vue et générosité spatiale. Elle est recouverte d'enrobé coloré. Le terrain multisport se situe sur la toiture de la salle polyvalente. Cet endroit est utilisable par les écoliers comme espace de détente.

A l'arrière, le verger est pensé comme un parc vert assurant la liaison du village (parcelle 1146) à la place de fête située devant la salle polyvalente. Cet endroit est utilisable par les écoliers comme espace de détente.

Au rez inférieur une tente peut être accolée à la salle polyvalente. Les places de dépôt se situent en bordure de la route cantonale, à proximité de l'arrêt de bus. Les élèves rejoignent l'école à travers une zone piétonne. Les livraisons pour la cuisine, l'abri PC ou la salle polyvalente se font par l'est de la parcelle.



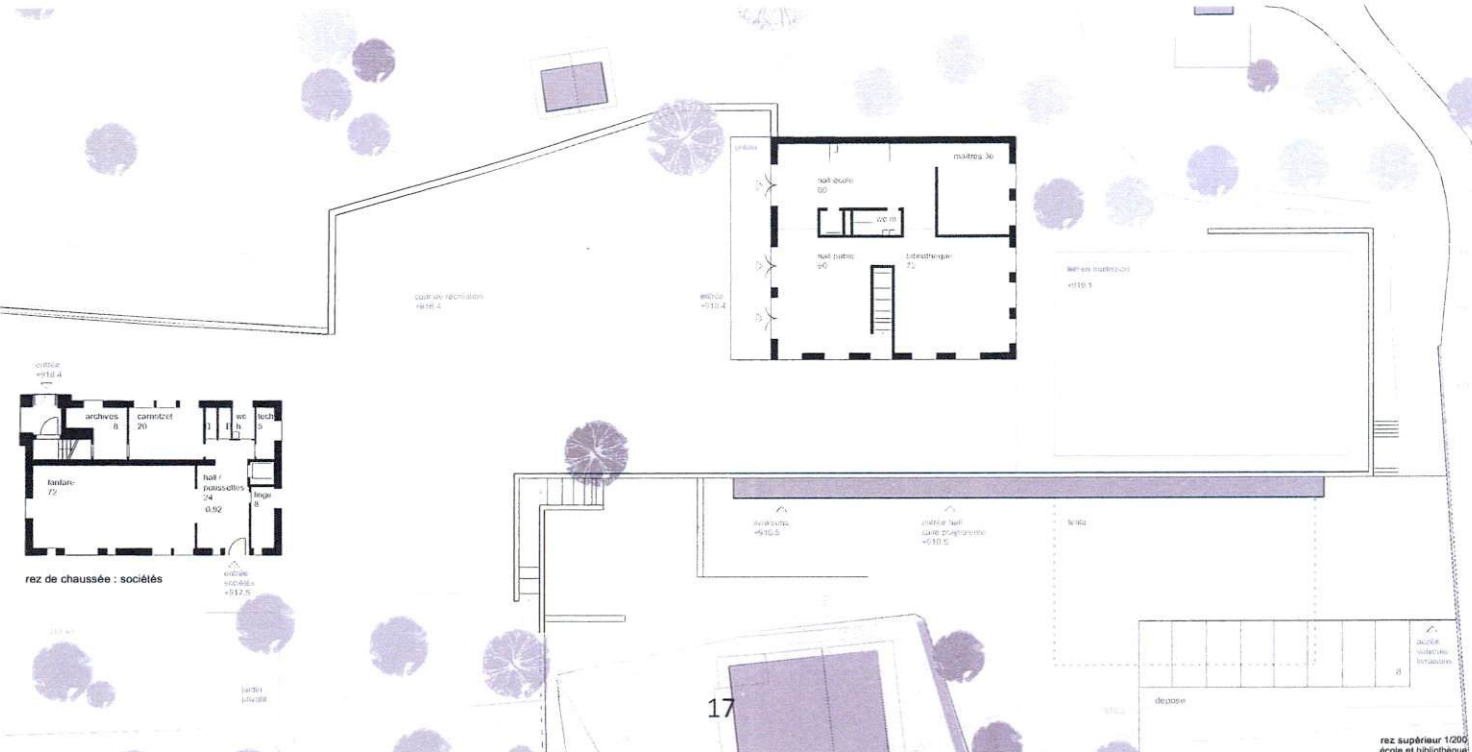
comblés : conférence



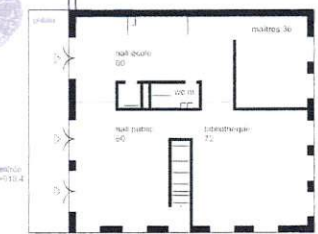
2ème : UAPE



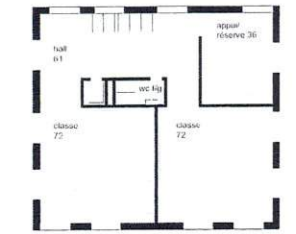
1er : nurserie, crèche



rez de chaussée : sociétés

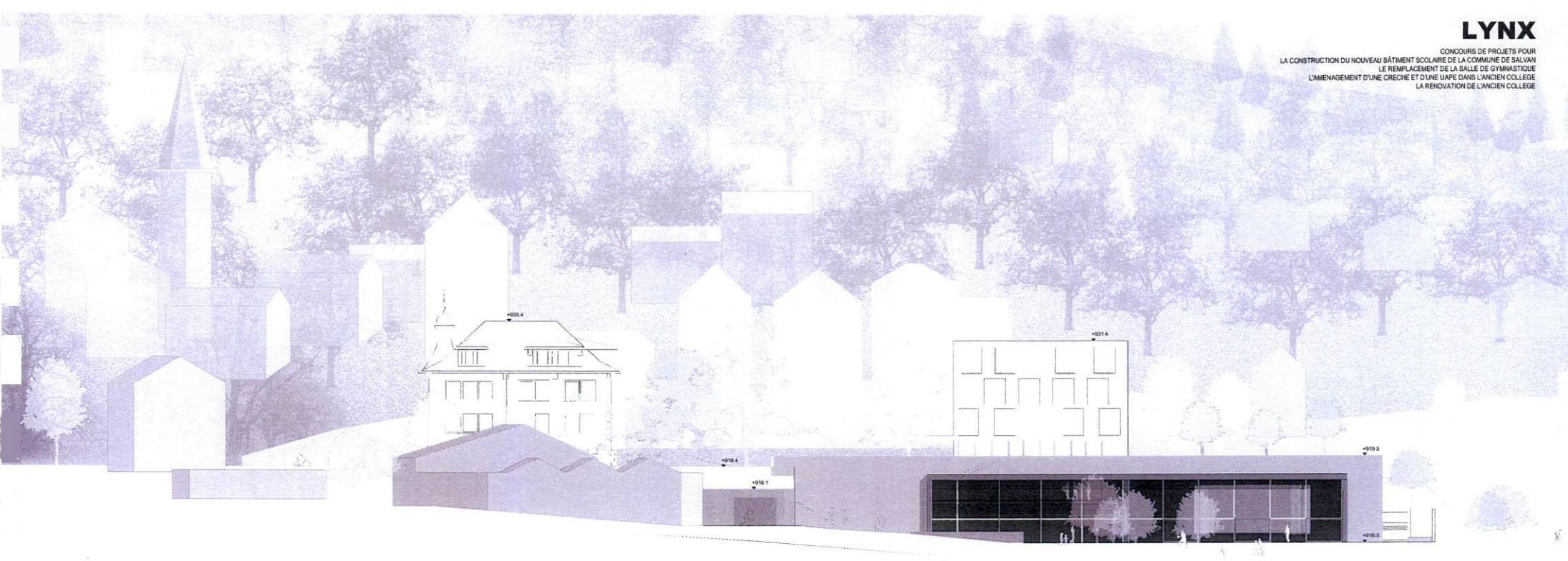


17

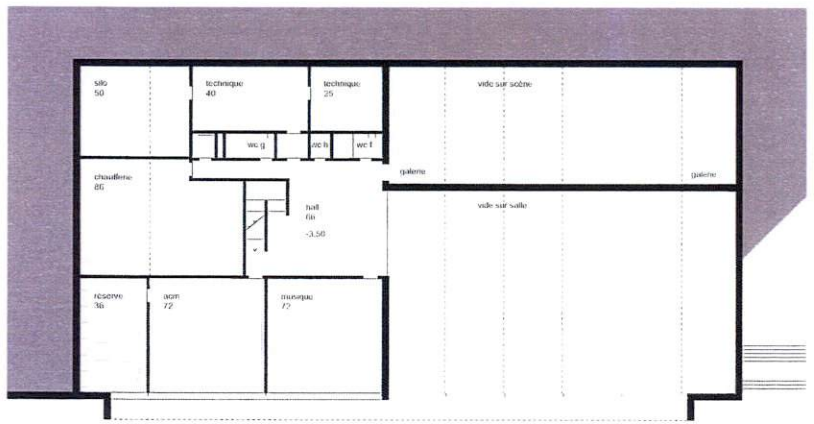


1er, 2ème, 3ème étages 1/200

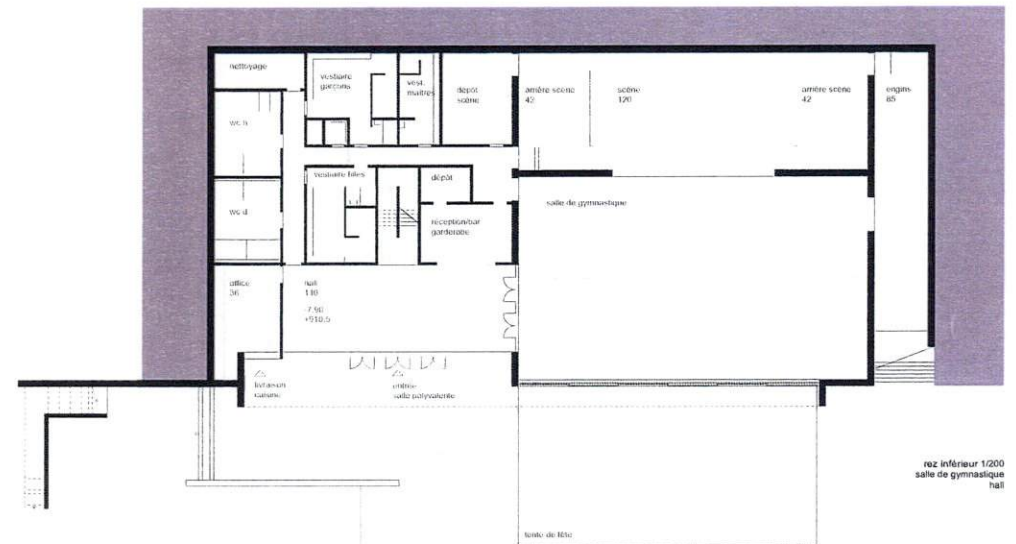
rez supérieur 1/200
 école et bibliothèque



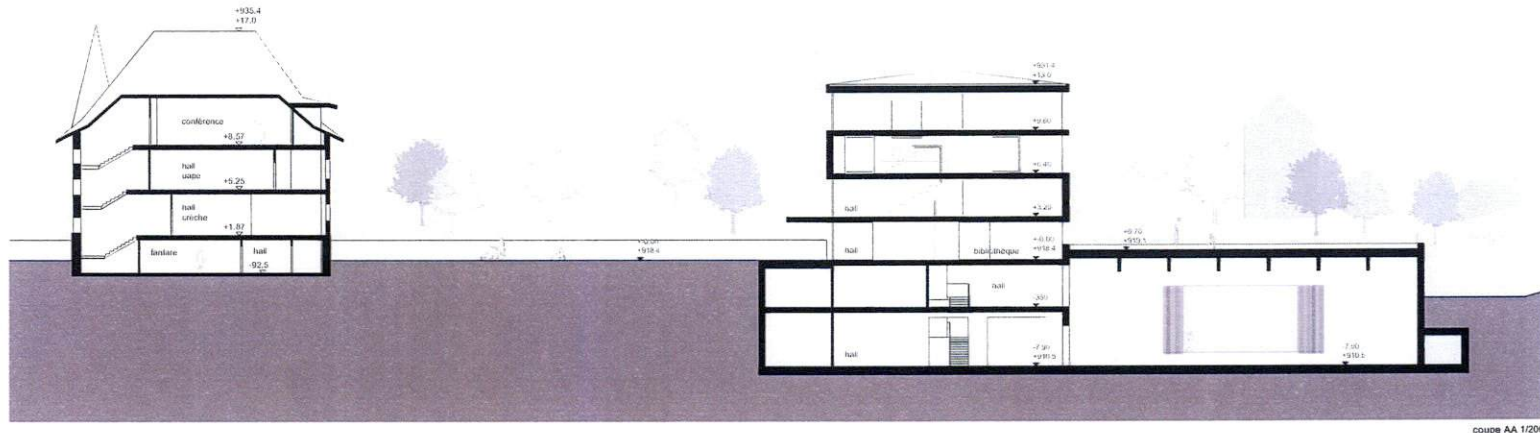
élévation sud 1/200



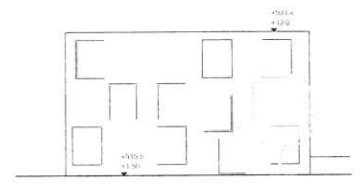
rez-de-salle 1/200
 vide salle de gymnastique
 classes spéciales



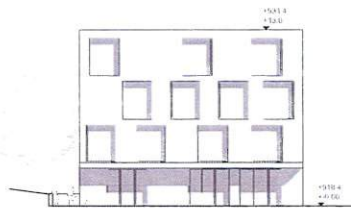
rez inférieur 1/200
 salle de gymnastique
 hall



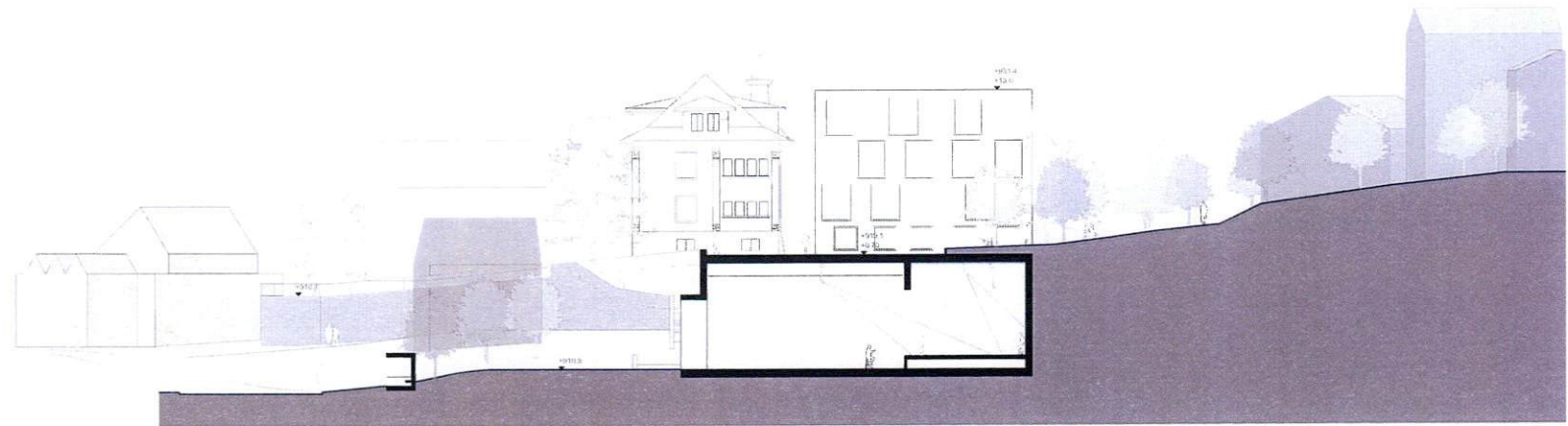
coupe AA 1/200



élévation nord 1/200



élévation ouest 1/200
entrée avec porche



élévation est / coupe BB 1/200
salle de gymnastique avec scène

Auteur

Bureau

Meier + associés

1201 Genève

Collaborateurs

Yoana Milian

Joao Pontes

Sébastien Le Dortz

PROJET N°5 "ALEXANDRE"

3^{ème} PRIX

FR.

12'000.-

Le projet propose de conserver dans son intégralité l'école existante, il place les classes nouvelles dans le strict volume de l'ancienne salle de gymnastique en conservant les murs de celle-ci. La nouvelle salle de gymnastique, placée en face des classes forme un espace ouvert vers la vallée et n'obstruant que très peu les vues vers le village. Les deux bâtiments sont reliés par le foyer qui s'adosse à la pente. Cette composition symétrique et quelque peu monumentale permet une utilisation agréable de la cour aussi bien pour les récréations que pour des fêtes de village; son ensoleillement est généreux. Malheureusement cette forme urbaine met la petite maison individuelle située à l'avant du bâtiment des classes dans une situation proéminente qui nuit à l'ensemble et à l'effet recherché. Le maintien de l'escalier extérieur n'est pas satisfaisant.

L'école de 1934 reçoit les programmes pour la petite enfance et les salles communales. La décision de placer l'entrée en façade sud, pour des raisons d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, hypothèque fortement une redistribution du programme, d'autant plus qu'il serait souhaitable que la petite enfance ait un prolongement extérieur direct. Cette réflexion pose immédiatement la question de la pertinence de la



position de l'ascenseur. Le dispositif typologique des classes réinterprète le projet de Morisod et Furrer en proposant un système d'accès par des passerelles et des éclairages zénithaux qui donnent de la lumière dans les circulations situées au rez-de-chaussée. Malheureusement les classes situées à l'étage de l'ancienne école ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (bien que les auteurs signalent la possibilité d'installer un ascenseur supplémentaire, mais qui dénaturerait le bâtiment et dont la réalisation serait relativement compliquée).

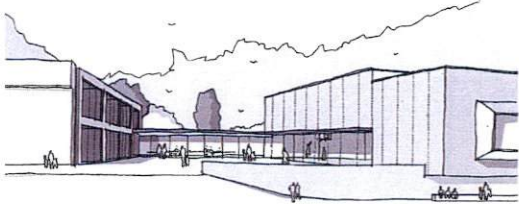
La volonté de laisser intact le bâtiment de Morisod et Furrer pousse les auteurs à créer un grand saut de loup pour éclairer la salle de réserve, dispositif relativement compliqué et onéreux alors qu'un simple percement dans le mur existant suffirait. Cette attitude de respect est saluée par le jury qui se demande tout de même si les contraintes actuelles, notamment celles qui concernent les économies d'énergie et de remplacement de fenêtres, permettent de la mener à son terme dans des coûts raisonnables.

Si l'organisation générale des classes et l'adaptation du bâtiment existant sont correctes et intéressantes, l'organisation du foyer et de la salle de gymnastique le sont moins. En effet, les locaux de service, engins, cuisine et vestiaires sont implantés

en limite de parcelle et fortement enterrés. Leur forme et les travaux spéciaux de terrassement qu'ils génèrent impliqueraient certainement des coûts et des complications supplémentaires et peu souhaitables. Le porte-à-faux et la fenêtre placée en bout de scène sont étranges et ne se justifient pas dans le principe de projet proposé.

Le jury salue l'attitude de respect envers le bâtiment existant ainsi que la proposition intéressante de la forme urbaine qui organise le site et lui offre un usage de qualité aussi bien pour les activités scolaires que publiques, mais il regrette toutefois le manque de qualité des locaux enterrés et les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour les réaliser. D'autre part une extension ultérieure ou une réserve de locaux n'est pas possible dans cette proposition

Le cube SIA proposé est nettement inférieur au cube SIA moyen des autres projets, mais devrait inclure pour être comparable les volumes de l'école existante.



PATRIMOINE & IMPLANTATION

L'enjeu de l'extension du centre scolaire de Saïvan est de bien comprendre comment nos prédécesseurs, dans les années 70', ont dû composer avec une école existante pour concevoir un ensemble bâti cohérent. Au-delà de la qualité du langage, et de la facture du béton, c'est bien la subtilité de l'implantation qui fascine dans ce lieu d'une grande valeur paysagère. En effet, les architectes y ont proposé : au rez-de-chaussée, un préau couvert qui se relie à l'« Ancienne école » et au village, à l'étage, trois classes qui se mettent en rapport avec la montagne par un angle vitré et avec le village par des lanternaux. Une coupe très intéressante le hall de l'école à la salle de gymnastique. La démolition de cette dernière, pose une nouvelle fois une question d'agrandissement dans ce lieu.

La pari est de conserver l'école de 1973 dans son lien à l'école des années 30' et de s'implanter dans la cour à l'est, dans le gabarit de l'ancienne salle de sport pour laisser aux trois classes existantes leur rapport visuel aux Alpes. Ayant reconnu les vertus de la distribution actuelle, le projet d'extension des classes propose la conservation des murs d'encadrement, de l'escalier existant et de la toiture, puis d'y installer à l'intérieur un nouveau dispositif. Ces dernières sont « égrainées » le long de quatre puits de lumière qui amènent une double lumière aux classes du rez supérieur (dont la proportion est un peu plus profonde que la moyenne) et éclairent les couloirs. Elles sont reliées à l'existant par des passerelles dont le vide interstitiel permet de mettre en rapport les deux niveaux (même si l'ancienne double hauteur) et d'éclairer le couloir du rez inférieur. La légère rotation des espaces d'enseignement permet d'orienter le regard vers la vallée (en évitant la frontalité avec la nouvelle salle de gymnastique).

La cour, mise en balcon pour éviter la présence de la route, devient le lieu de rassemblement des activités : entrée basse de l'école, entrée de la salle polyvalente, entrée du réfectoire, de la bibliothèque, ainsi que de lieu de livraison et de parking complémentaire. Elle sera aussi de support aux fêtes communales en prolongement immédiat de la salle de sport. Cette dernière s'implante tout à l'est, avec aussi un très léger balcon ouvert sur la vallée. Entre les deux volumes principaux d'habitat (en partie sous terre) un bâtiment de liaison qui fait office de hall commun (école-réfectoire et foyer salle de gymnastique) et alimente par des locaux de service. Sa toiture réceptionne les terres du verger disposé plus haut. Les deux activités peuvent être dissociées l'une de l'autre pour des questions de gestion horaire en fonction des utilisateurs. La salle de sport ou de spectacle, s'ouvre également au Sud, à travers la scène, permettant la vue sur la vallée en fond de perspective. Sous la scène se situe un couvert pour les élèves qui attendent le bus, ainsi que les espaces de chaufferie et silo à bois, dont la disposition facilite l'accès aux livraisons et la distribution à distance aux environs.

FUNCTIONNEMENT

L'« Ancienne Ecole » est transformée dans le respect maximal de la qualité des espaces existants : escalier principal, hall d'étage, modernisation des classes. Le rapport entre les lieux et la programmation demandée exige de faire des choix qui orientent la fonction en cherchant à :

- mettre sur un seul niveau les lieux de la crèche;
- mettre sur un seul niveau les lieux TUAPE;
- positionner l'ascenseur pour qu'il n'émerge pas de la toiture;
- donner l'accès à l'ascenseur depuis le seul niveau de plein pied existant (entresol);

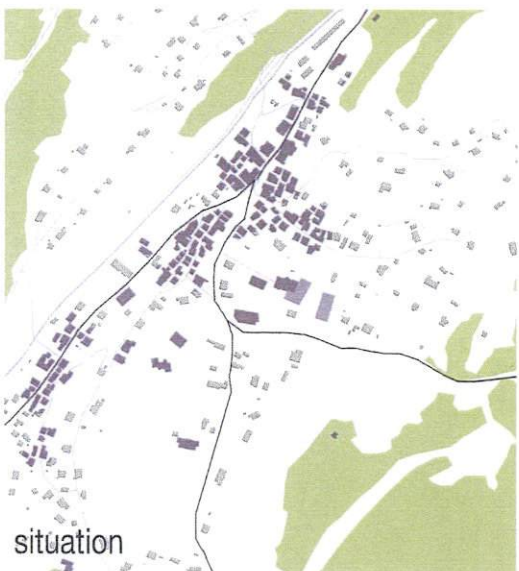
Le « Nouveau bâtiment » conserve son fonctionnement actuel. Bien que cela ne soit pas expressément demandé, il y a une possibilité de lui donner un accès par un ascenseur (en trémie sur le plan). Le demi niveau entre le hall existant et le niveau supérieur des classes sera relié par une plateforme pour les handicapés. La salle des maîtres actuellement « bricolée » à la place des anciens vestiaires trouve sa place dans l'extension. De manière générale, il a été préféré d'utiliser les volumes existants et futurs dans leur intégralité spatiale, ce qui offre parfois une réserve d'espace qu'il appartiendra aux utilisateurs de répartir.

STRUCTURE & EXPRESSION

Afin de répondre aux sollicitations horizontales dues aux problèmes sismiques, la nouvelle structure est composée de voiles porteurs qui sont continus jusqu'aux fondations. Dans le sens perpendiculaire, une structure en « croix » assure le contreventement du côté du couloir existant, tout en laissant passer la lumière sur l'arrière de la classe. Une partie du mur existant en béton sera remplacé par une nouvelle colonne, dont la mise en place sera assurée par un principe de scapostivage.

L'exiguité du site a nécessité d'aller chercher en amont, des constructions en sous-sol aux limites parcelaires nécessitant quelques travaux spéciaux d'excavation de fouille, il n'y a pas de surprofondeurs dans l'emprise de l'ancienne salle de gymnastique, ce qui n'engendre pas de mesures particulières sur l'école des années 70' conservée.

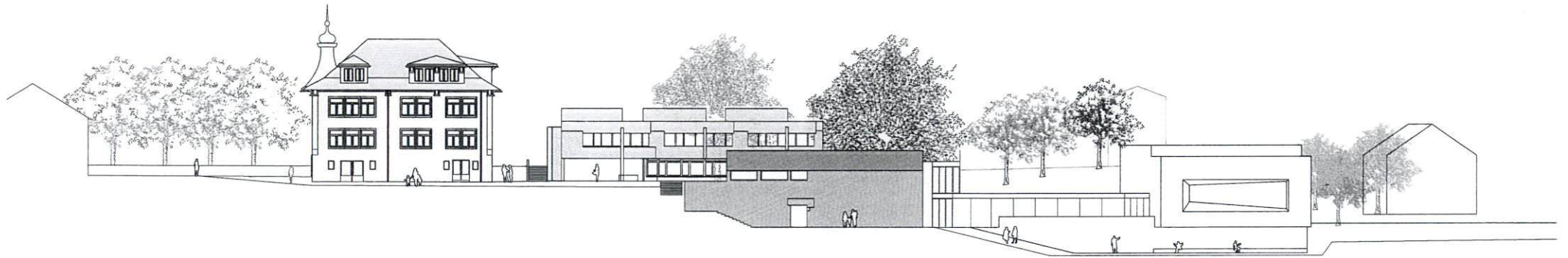
Les élévations montrent que la conservation du mur actuel de la salle de gymnastique du « Nouveau bâtiment » en béton est recherchée. Sur le retour, l'extension forme par les salles de classes, le foyer et la salle de sport/spéculaire allie une nouvelle expression architecturale. L'univers matériel de la partie ajoutée jouera en contraste par rapport au béton apparent, avec des matériaux légers et des méthodes de mise en oeuvre contemporaines. Le dessin étant de créer une nouvelle cour, avec son langage propre à la période dans laquelle elle se réalisera, et qui composera avec l'ancienne cour des années 30' et 70'.



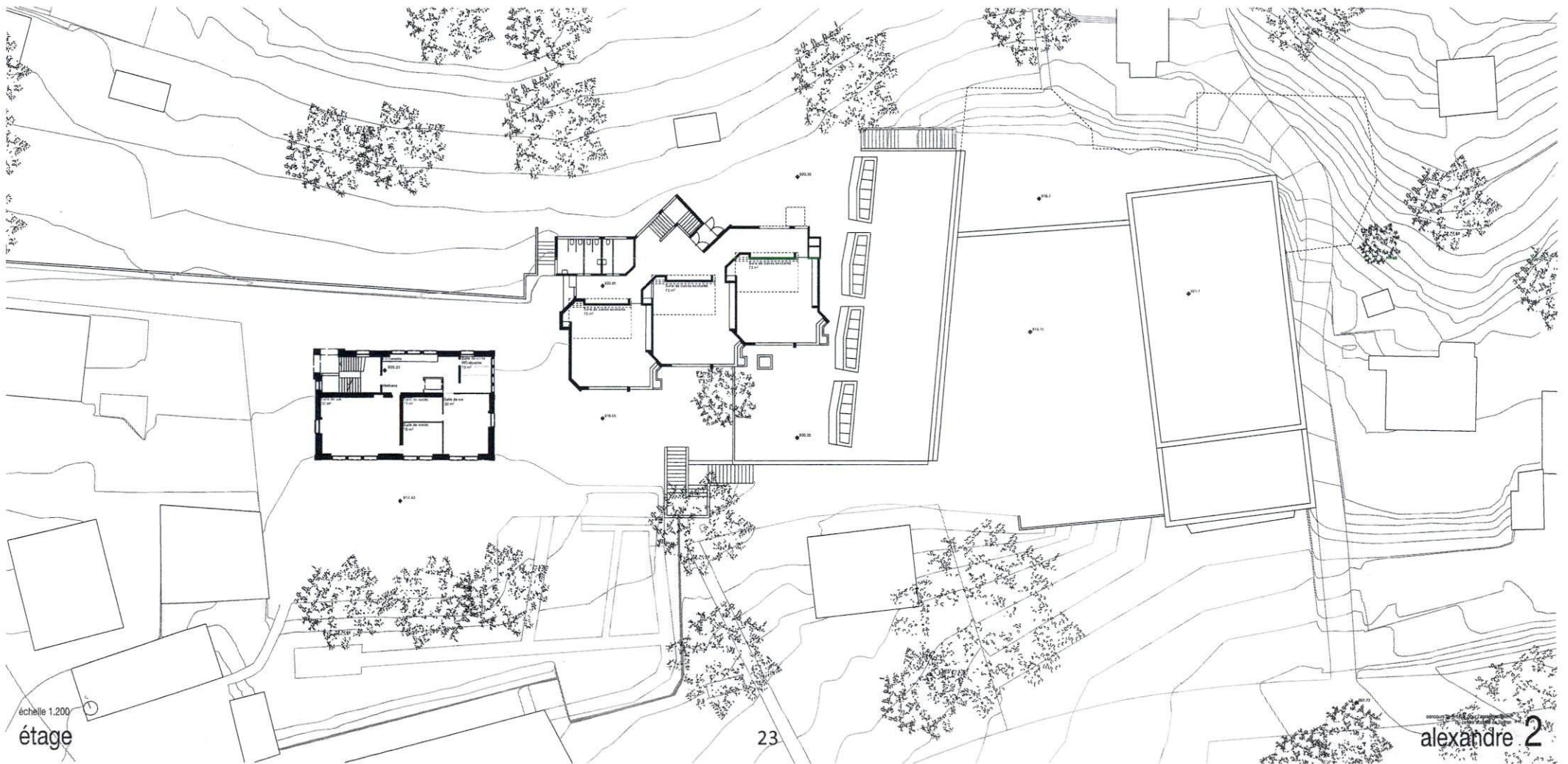
situation



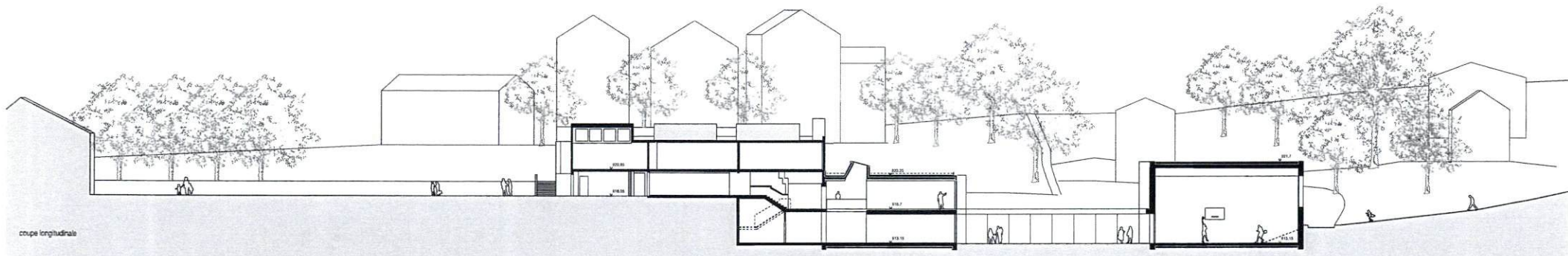
échelle 1.500



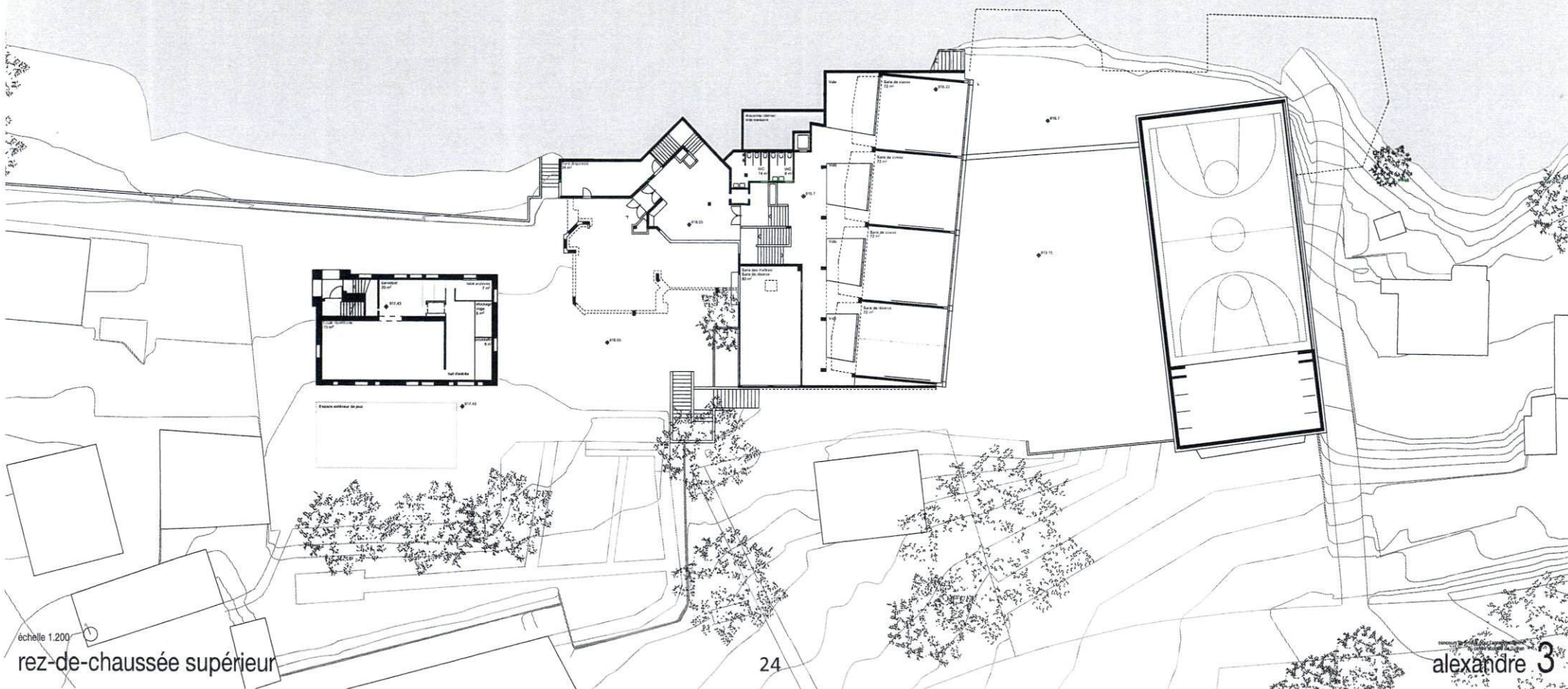
élévation sud



échelle 1.200
étage

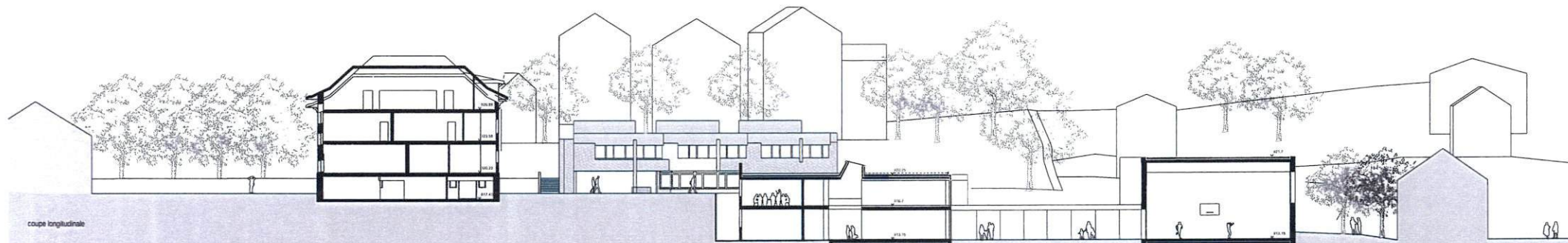


coupe longitudinale



échelle 1.200

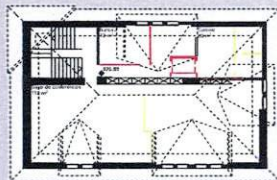
rez-de-chaussée supérieur



coupe longitudinale

Combles

- la salle de conférence est installée dans la plus grande partie des combles, au sud;
- le bureau administratif est placé au Nord;
- la cuisine est proche de l'ascenseur pour la distribution verticale des repas;



Premier étage

- l'accès principal s'effectue depuis le village ou depuis le préau, par l'escalier existant;
- les deux salles d'activités sont placées sur l'avant, afin de bénéficier des espaces «nobles» existants;
- les services sont installés dans l'ancien vestiaire sous forme d'un espace ouvert;
- l'accès à la salle de gymnastique peut s'effectuer à travers le «Nouveau bâtiment», à couvert;



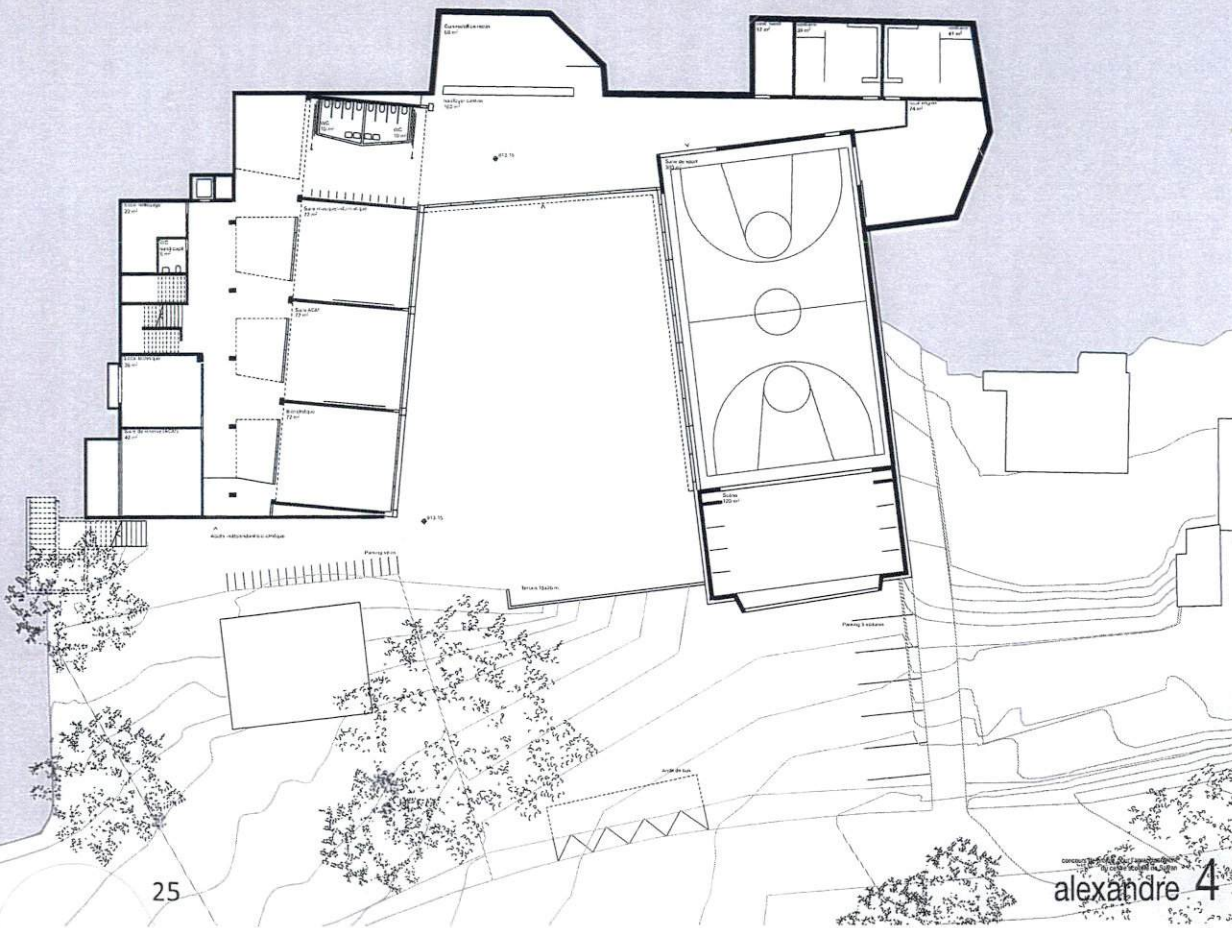
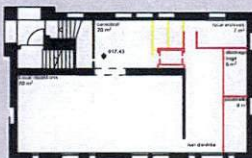
Rez supérieur

- l'accès principal s'effectue depuis le village, par l'escalier existant;
- les salles d'activités et de repos sont placées sur l'avant, afin de bénéficier des espaces «nobles» existants;
- les services sont installés dans l'ancien vestiaire sous forme d'un espace ouvert, commun aux deux «âges»;
- l'accès à la salle de gymnastique peut s'effectuer à travers le «Nouveau bâtiment», à couvert;



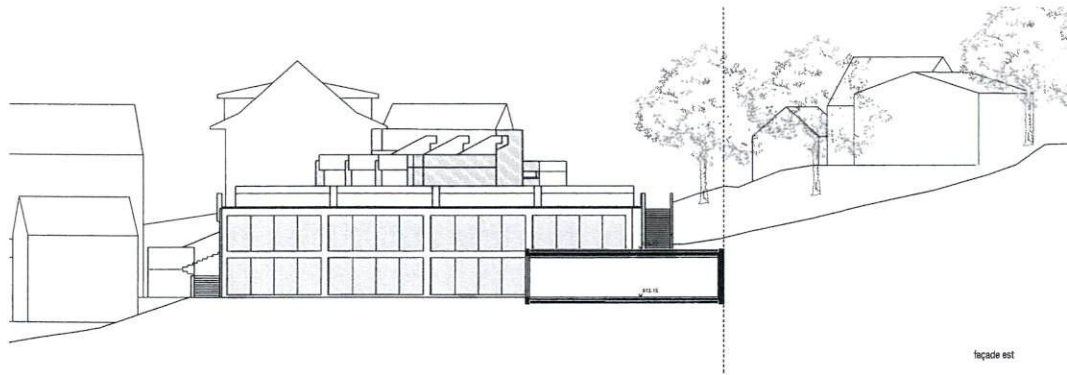
Entresol

- l'accès pour les personnes à mobilité réduite s'effectue par ce niveau, le seul de plein pied;
- on y trouve le local poussettes pour les mêmes raisons;
- le local de réparation de la lingerie bénéficie aussi de cet accès facile, afin de pouvoir y apporter des instruments de dimensions importantes;
- le carolozet et le local de réparation sont mis en relation pour des questions d'usage probable;

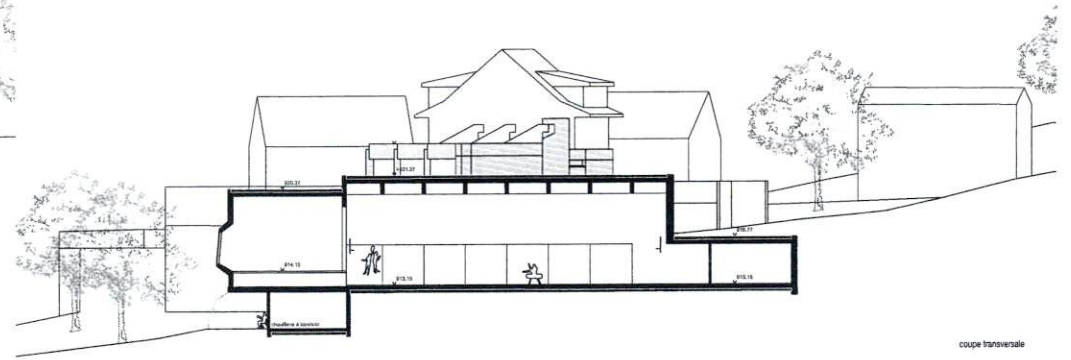


échelle 1.200

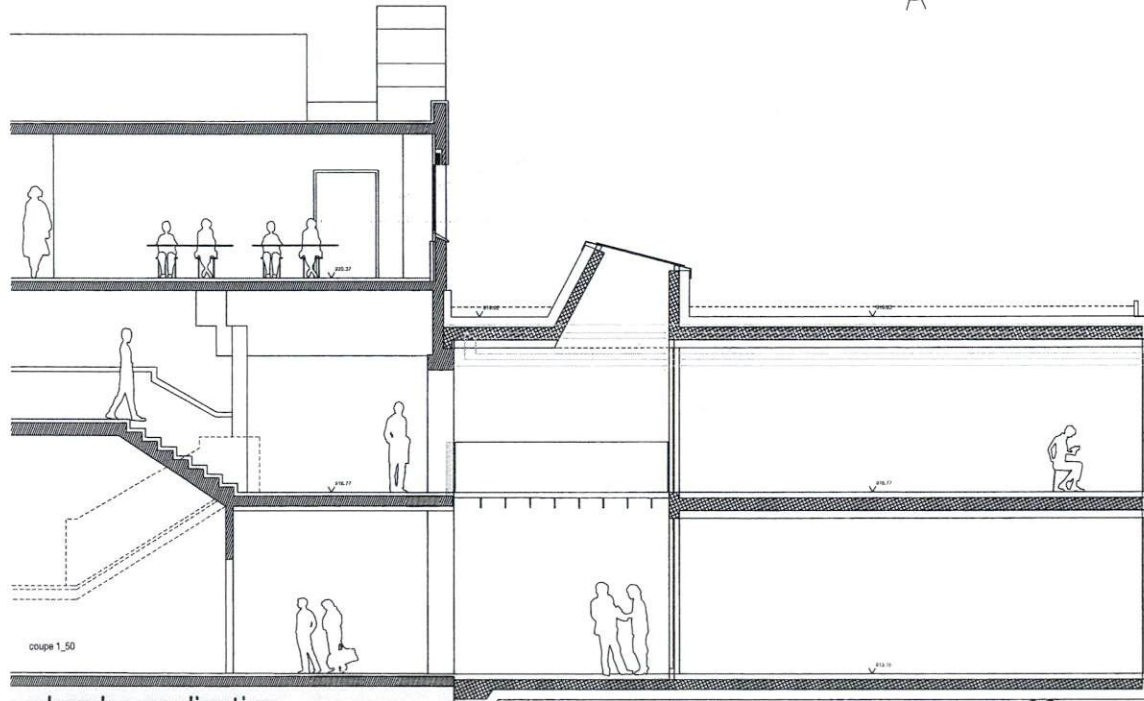
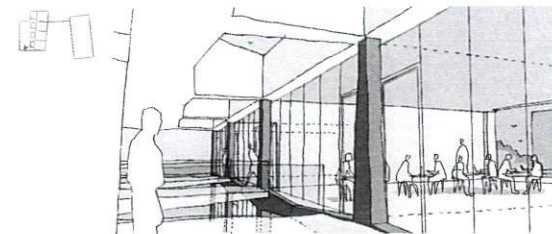
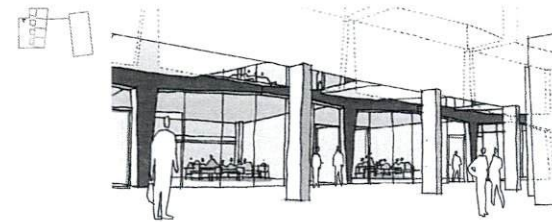
rez-de-chaussée inférieur



façade est



coupe transversale



coupe 1_50

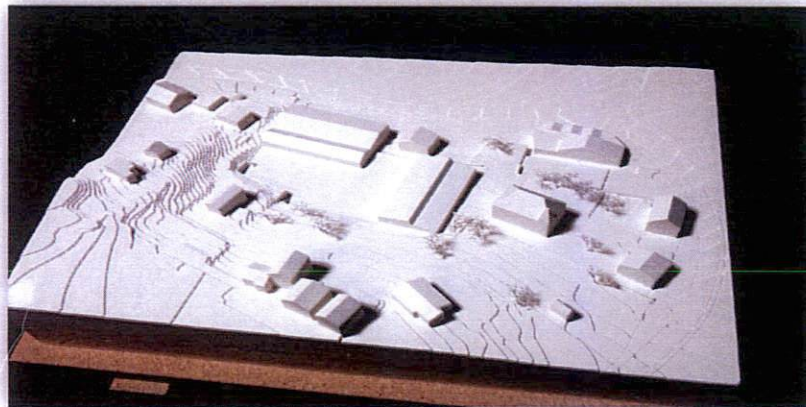
planche explicative

Auteur**Bureau**

Lugon-Moulin - Revaz
1920 Martigny

Collaborateurs

Christophe Lugon-Moulin
Raphaël Crettenand
Alexandre Revaz - Emilie Planche
Théo Lugon-Moulin - Charlène Morend
Yann Joris - Raphaël Meilland

**PROJET N°2 "ZIG ZAG ZOUG"**

Le projet propose de démolir l'école de 1973 et de la remplacer par deux volumes venant s'insérer perpendiculairement entre eux et créant une cours d'école au niveau de la cours existante. L'implantation des nouveaux bâtiments est problématique, car elle ne respecte pas les distances aux limites requises. Cette implantation tente de gérer la différence de niveaux entre le haut et le bas du site, mais a le défaut de les séparer plutôt que de les relier, en créant plusieurs entrées dont la hiérarchie n'est pas claire. De par cette implantation, la tente de fête ne peut pas être mise en relation avec la salle de gym, comme préconisé par le cahier des charges. Le bâtiment sud crée un important ombrage indésirable sur la cour d'école. La volumétrie générale et la forme des toitures ont de la peine à s'intégrer au contexte.

La proposition de parking au sud-ouest du site n'est pas possible à cause de la présence de l'abri PC à cet endroit.

L'intervention dans le bâtiment des années 1934 propose de remplacer la cage d'escalier actuelle par une nouvelle distribution. La typologie et les façades sont respectées.

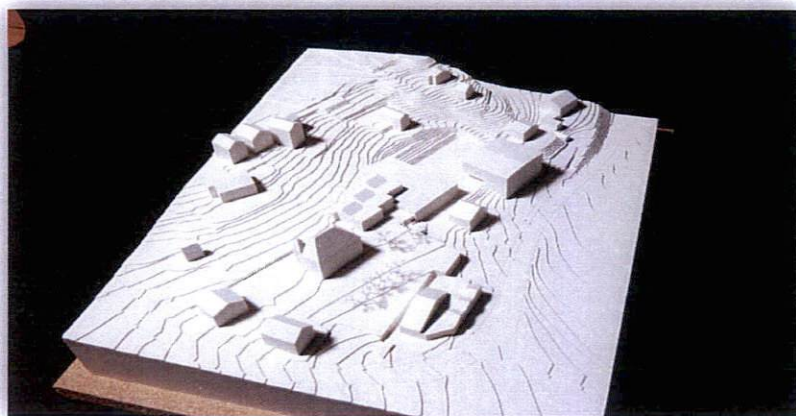
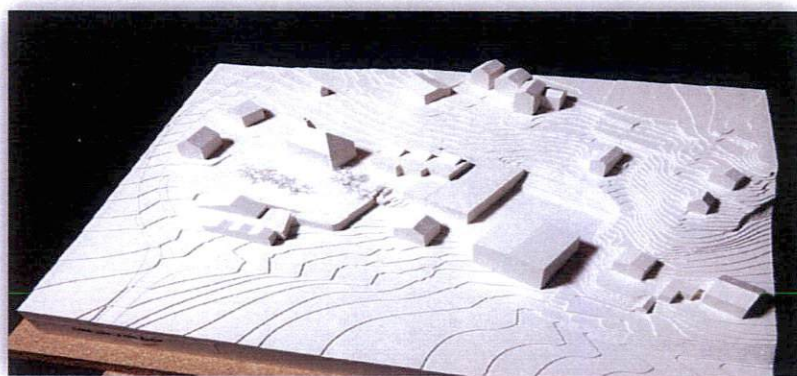
Le volume SIA du projet est légèrement au-dessus de la moyenne des volumes SIA des autres projets.

Auteur**Bureau**

Suter Sauthier et associés SA
1950 Sion

Collaborateurs

Christian Suter	Fabio Rosado
Raphaël Sautier	Bastien Colliard
Frédéric Posse	Engin Demirci
Susana Souto	Sylvie Delalay

**PROJET N°4 "COTE PILE COTE FACE"**

Le projet propose de conserver les volumétries existantes sur le site et de les compléter par un nouveau bâtiment. Ce dernier s'implante au sud du site en bordure de la route et comprend toutes les salles de classe. Une volonté d'économie de moyen transparait dans la sobriété volumétrique et typologique proposée, qui n'est pas inintéressante. Cependant, l'implantation au sud du site n'est pas convaincante. La cour créée entre le volume existant et le nouveau bâtiment devient introvertie, ombragée et déconnectée du reste du site. De plus, une partie des classes s'oriente sur la route.

Le bâtiment des classes de Morisod Furrer est conservé, avec un changement d'affectation : un programme public vient judicieusement occuper le rez supérieur et les anciennes classes à l'étage, créant de la sorte une plateforme publique en lien avec le village et le bâtiment des années 30. La salle de gym existante est par contre démolie, puis reconstruite au même endroit et dans la même volumétrie.

L'intervention dans le bâtiment des années 1934 est peu respectueuse de l'existant : la cage d'escalier, remarquable, est remplacée par une nouvelle distribution peu convaincante.

Le volume SIA du projet se situe dans la moyenne des volumes SIA des autres projets.

Auteur

Bureau

Delaloye architectes

1920 Martigny

Collaborateurs

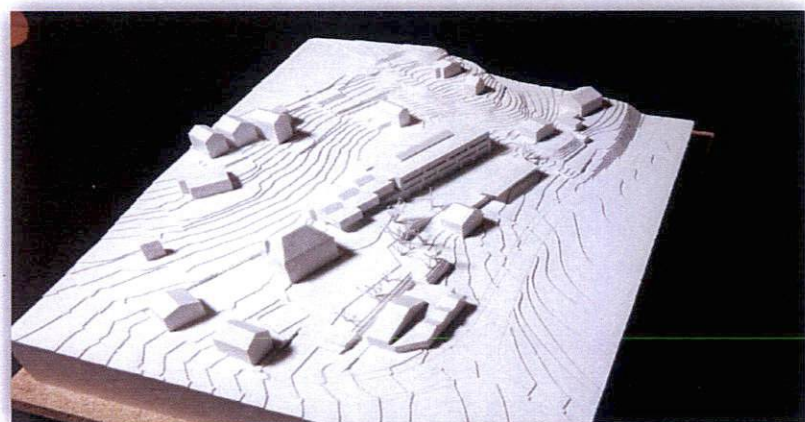
Luc Delaloye

Emmanuel Neyt

François Delaloye

Isabelle Macquart

Sébastien Bourgeois



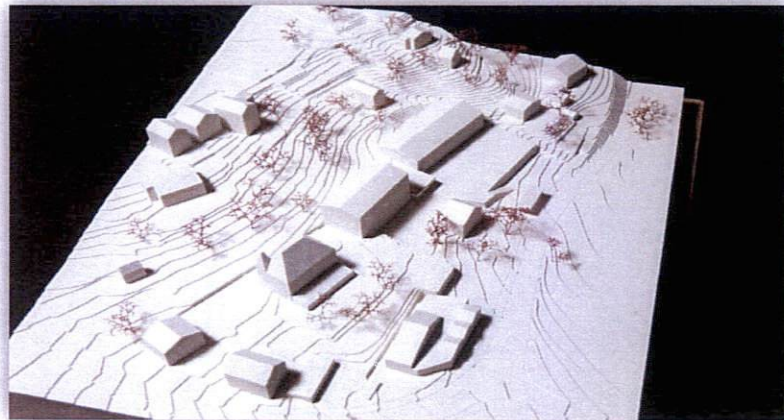
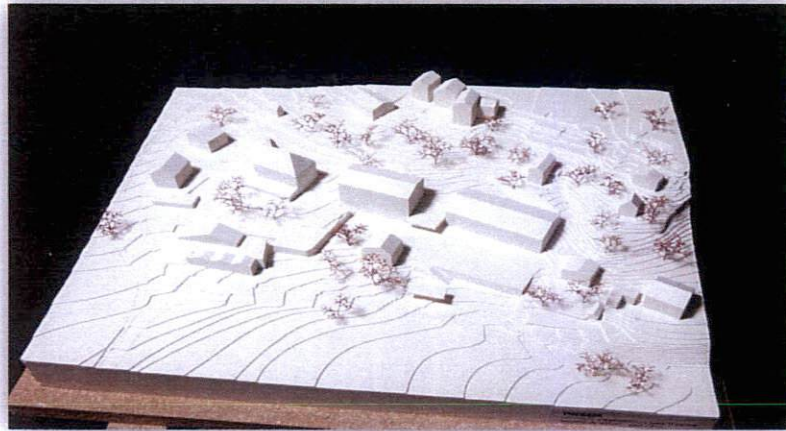
PROJET N°6 "PIERRE BERGERE"

Le projet tente de conserver la partie "classes" de l'école existante et lui ajoute parallèlement à la pente la salle de gymnastique dans le prolongement de l'école. Il propose le foyer et l'office à un étage intermédiaire, ce qui rend difficile son usage lors d'une manifestation publique dans la salle de gymnastique ou dans le préau. La tentative de disposer le programme de l'école sur un seul niveau est intéressante, mais les problèmes structurels dus à la superposition de celui-ci en dessous de la salle de gymnastique la met sérieusement en péril.

La façade principale n'exprime pas du tout son contenu et fait partie finalement d'un langage urbain peu approprié au site. Elle use par ailleurs d'artifices douteux pour unifier le tout, notamment au droit de la salle de spectacle.

Auteur **Atelier IT SARL**
 1920 Martigny

Collaborateurs Nicolas Coutaz
 Martin Latham



PROJET N°7 "THERESE"

Le projet remplace l'école existante de Morisod et Furrer et inscrit un volume parallèle aux courbes de niveau relié au nouveau volume de la salle de gymnastique par le rez inférieur. D'autre part, les auteurs modifient fortement le bâtiment existant de 1934 en lui rajoutant un volume sur la partie avant et en modifiant considérablement la toiture. Ces décisions fondamentales ont pour conséquence de mettre en scène sur le site 3 bâtiments, somme tout assez banaux et qui ne répondent pas aux rôles représentatifs que l'on pourrait attendre d'un tel programme situé à l'entrée du village de Salvan.

Le volume SIA proposé se situe exactement dans la moyenne des volumes SIA des autres projets.